

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°23-070

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 10 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	07/11/2023
En exercice : 23	Date d'affichage :	07/11/2023
Présents : 18		
Votants : 22		

Présents : MM. GENON Hervé - GACHET Roger - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - RICHARD Denis - RICO-PEREZ José - RIZZON Bruno

Mmes Josyane BAZIN - Claire COMBET - GAZET Véronique - JABOUILLE Martine - JALLIFFIER-VERNE Christelle - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - PEREZ Stéphanie

Excusés :

MM.- Nicolas BIBOLLET - Jean-Luc DELWAL
Mmes BOIVINEAU Myriam- GENON Marie - LEGRAND Alexandra

A été nommé secrétaire de séance : Josyane BAZIN



Objet : Subventions accordées aux associations

Monsieur le Maire INFORME le Conseil Municipal que comme chaque année, la commune souhaite soutenir les associations communales, intercommunales et certaines associations extérieures.

Dans ce cadre, il SOULIGNE l'importance de ce soutien afin de redonner l'essor aux manifestations ou activités, freinées par la crise de l'énergie.



Il PROPOSE au Conseil Municipal de verser les subventions selon la répartition suivante :

Association	2023
Club des aînés de Randens	500
ACCA Randens	300
Sou des Ecoles Randens	500
Sou des Ecoles Aiguebelle	500
Foyer rural	4 000
Maurienne Basket	8 000
USSPB Foot	8 000
Echo de Charbonnière	2 000
Don du sang	400
Anciens combattants	450
Souvenir français	200
Régul matous	100
Amicale des pêcheurs de l'Arc	100
APEI Maurienne	200
Boule de Charbonnière	1 000
Comité lutte cancer	200
Comité Handisport	200
Les Randailloises	2 700
TOTAL	29 350 euros

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à :

Pour : 13 voix

Contre : 6 voix

Abstentions : 3

- Approuve le versement des subventions aux associations tel que figurant dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 29~~30~~ euros (vingt neuf mille trois cent cinquante euros),
- Dit que les montants correspondants sont inscrits au budget,
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Josyane BAZIN



Le Maire,

Hervé GENON